

Fiche de Données de Sécurité selon
la directive UE 'No. 2015/830**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**

1.1	Identificateur de produit	RESOFIX 65 PART A	Date de Révision:	08/12/2020
	Nom du produit:	RESOFIX 65 Part A	Remplace:	Nouvelle FDS

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Activités manuelles avec contact physique de la main. Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur). Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Application au rouleau ou au pinceau. Étalement de couches de peinture à faible énergie. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage en raison des risques sanitaires et une formation est requise.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

RESITECNIC
74 rue de la gare
38110 cessieu
commercial@resomarbre.com

Fiche de données de sécurité
préparée par:

resitecnic

1.4 Numéro d'appel d'urgence 04 69 31 45
45 68:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Irritation oculaire, catégorie 2

H317
H319

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Aucun

Mentions de danger

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire, catégorie 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+351+338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

GHS ADDITIONAL INFORMATION

ADD-05

Le contenu des {CAS-no. 68609-97-2} dérivés en Oxirane, mono [(C12-14-alkyloxy) méthyle] varie suivant les couleurs mais est inférieur dans tous les cas à <2,5%.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

No.-CAS	No. EINECS	Dénomination CEE	%
144-19-4	205-619-1	2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol	2.5 - <10
115-84-4	204-111-7	2-butyl-2-ethyl-propanediol	2.5 - <10
918-668-5	918-668-5	hydrocarbures, c9, aromatiques	0.1 - <1.0
4394-85-8	224-518-3	4-Morpholinecarbaldehyde	0.1 - <1.0

No.-CAS	REACH Reg No.	Pictogrammes CLP	Mention de danger CLP	Facteurs M
144-19-4		GHS07	H302-319	
115-84-4		GHS07	H319	
918-668-5	01-2119455851-35	GHS02-GHS07-GHS08-GHS09	H226-304-332-335-336-411	
4394-85-8	01-2119987993-12	GHS07	H317	

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux: Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

Conditions de stockage: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant d'un produit de revêtement de sol à base de résine. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

Nom	No.-CAS	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol	144-19-4				
2-butyl-2-ethyl-propanediol	115-84-4				
hydrocarbures, c9, aromatiques	918-668-5				
4-Morpholinecarbaldehyde	4394-85-8				

Nom	No.-CAS	OEL Note
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol	144-19-4	
2-butyl-2-ethyl-propanediol	115-84-4	
hydrocarbures, c9, aromatiques	918-668-5	
4-Morpholinecarbaldehyde	4394-85-8	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

N° UE:

No.-CAS:

DNELs - Dérivé sans effet

Voie	Effets		Effets	
	locale	systémique	locale	systémique

Cible de protection de l'environnement	PNEC
PNEC de concentration prévisible sans effet	
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
L'eau de mer	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide clair
Etat Physique	Liquide
Odeur	Odourless
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation	Non determine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	171 - N.D.
Point éclair, (°C)	201
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur	Non determine
Densité relative	Non determine
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité	3000 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives	Non determine
Propriétés oxydantes	Non determine

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l: < 500 (A+B)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Des acides et des bases. Agents réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: Aucune information disponible.

Inhalation LC50: Aucune information disponible.

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Poussière /

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

No.-CAS	Dénomination CEE	LD50 Orale	LD50 Cutanée	LC50 Vapeur	Gaz CL50	Brouillard DL50
144-19-4	2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol	2000 mg/kg	5000 mg/kg		0.000	0.000

115-84-4	2-butyl-2-ethyl-propanediol	2900 mg/kg	3810 mg/kg, skin, rabbit	0.000	0.000
	aromatiques		(Rabbit)		
918-668-5	hydrocarbures, c9,	3592 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (rat)	3400	0.000
4394-85-8	4-Morpholinecarbaldehyde	> 7314 mg/kg	> 18400 mg/kg (rabbit)	0.000	> 5.3 mg/L (Rat)

Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Ce produit peut contenir du dioxyde de titane lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Ce classement est pertinent lorsqu'exposé au dioxyde de titane sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres surfaces nécessitant une préparation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia):	Aucune information.
IC50 72hr (algues):	Aucune information.
LC50 96hr (poisson):	Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

No.-CAS	Dénomination CEE	EC50 48hr	IC50 72hr	LC50 96hr
144-19-4	2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol		Aucune information.	> 700 mg/L
115-84-4	2-butyl-2-ethyl-propanediol	Aucune information.	Aucune information.	
918-668-5	hydrocarbures, c9, aromatiques	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
4394-85-8	4-Morpholinecarbaldehyde	> 500 mg/L (Daphnia magna)	17040 mg/L	> 500 mg/L (Leuciscus idus)

nationales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

150110

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et

Code Européen de déchets: 080112
Emballage Code de déchets:

RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

14.1	Numéro ONU	Non applicable
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Not regulated for transport according to U.S. DOT, ADR/RID, IMDG, and IATA regulations.
	Nom technique	Non applicable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
	Danger secondaire d'expédition	Non applicable
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
	No EmS:	Non applicable
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

environnement:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'

REGLEMENTS NATIONAUX :

Danemark - Numéro de code d'enregistrement du produit: Indisponible

Danemark - Numéro de code MAL: Indisponible

Danemark - Numéro de code MAL - Mélange: Indisponible

Suède - Numéro de code d'enregistrement du produit: Indisponible

Norvège - Numéro de code d'enregistrement du produit: Indisponible

Germany WGK Class: Not Classified

Soumis à la Directive 2012/18/CE (SEVESO III): Non applicable

Sujet aux restrictions relatives aux produits ou aux substances contenu dans l'Annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006: Non applicable

Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977: Aucune information.

Tableaux des maladies professionnelles concernés: Aucune information.

Annex XIV - Authorisation List:

No.-CAS	Dénomination CEE
---------	------------------

Non applicable

SVHC - Substances of very high concern (Candidate List):

No.-CAS	Dénomination CEE
---------	------------------

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;
Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;
Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques

vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.